

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 09354

Numéro SIREN : 508 667 094

Nom ou dénomination : IDIA

Ce dépôt a été enregistré le 23/01/2024 sous le numéro de dépôt 3470

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 NOVEMBRE 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,

Le 28 novembre à 10 heures,

Le Conseil d'administration de la société IDIA (« **IDIA** » ou la « **Société** ») s'est réuni au siège social de la Société, sur convocation du Président du Conseil d'administration.

Sont présents à la réunion :

- | | |
|----------------------------|--|
| • M. Olivier GAVALDA | Administrateur |
| • M. Jean-Yves CARILLET | Administrateur (<i>en visio-conférence</i>) |
| • M. Paul CARITE | Administrateur (<i>en visio-conférence</i>) |
| • Mme Eve DURET | Administratrice (<i>en visio-conférence</i>) |
| • Mme Isabelle JOB-BAZILLE | Administratrice (<i>en visio-conférence</i>) |
| • M. Olivier NICOLAS | Administrateur (<i>en visio-conférence</i>) |
| • M. Emmanuel VEY | Administrateur (<i>en visio-conférence</i>) |
| • M. Jean-Pierre TOUZET | Censeur |

Sont absents et excusés :

- | | |
|-------------------------|----------------|
| • M. Olivier CONSTANTIN | Administrateur |
|-------------------------|----------------|

Assistent en outre à la réunion :

- PricewaterhouseCoopers (M. William de BEAUREGARD), commissaire aux comptes (*en visio-conférence*) ;
- Mme Anne-Caroline PACE-TUFFERY, Directrice Générale ;
- Mme Nathalie LABARBERE-TAILPIED, Directrice Finances et Fonctions Transverses ;
- M. Manuel LEAL, Directeur Exécutif ;
- M. Thomas BENAÏM, Directeur Stratégie et Développement ;
- M. Nicolas LAMBERT, Directeur Associé ;
- M. Hervé PANZUTI, Responsable des risques ;
- M. Jean LEBRETON, Directeur Juridique.

M. GAVALDA est désigné comme président de séance.

M. LEBRETON est désigné comme secrétaire de séance.

Le Président prie les administrateurs d'accepter les excuses de M. CONSTANTIN qui, retenu par d'autres obligations, ne peut assister au Conseil d'administration.

Après avoir constaté que le quorum est atteint et que le Conseil d'administration peut valablement délibérer, le président de séance passe aussitôt à l'ordre du jour.

(...)

3.4. Evolution de la gouvernance d'IDIA

Le Conseil d'administration est informé de la décision de Madame Anne-Caroline PACE-TUFFERY de démissionner de son mandat de Directrice Générale de la Société à compter du 14 janvier 2024 pour occuper d'autres fonctions au sein du Groupe Crédit Agricole.

Le Conseil d'administration en prend acte et tient à la remercier pour son entier soutien dans la mise en place de la nouvelle organisation et la nouvelle stratégie d'IDIA.

Compte tenu de la démission de la Directrice Générale et afin d'assurer la continuité de la direction de la Société, le Président propose dans l'attente d'une solution pérenne qui sera présentée ultérieurement au Conseil d'administration de désigner en qualité de Directeur Général :

- **Monsieur Jean-Pierre TOUZET**, de nationalité française, né le 29 avril 1974 à Vernon (27), demeurant 27 avenue Mac-Mahon à Paris (75017),

Cette nomination interviendrait à compter du 15 janvier 2024, pour une durée expirant à la plus proche des deux dates suivantes : (i) la date de désignation d'un nouveau Directeur Général par le Conseil d'administration, date à laquelle le mandat du Directeur Général par intérim cessera automatiquement, ou (ii) le 30 septembre 2024. Le Directeur Général ne percevrait aucune rémunération au titre de son mandat.

Il serait également désigné, conformément à l'article 321-35 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (ci-après « **AMF** ») et à l'article 16 des Statuts, en qualité de dirigeant au sens de l'article L. 532-9, II, 4° du Code monétaire et financier pour la durée de son mandat social, sous réserve d'acceptation par l'Autorité des marchés financiers.

Il est convenu que le poste de censeur de M. Jean-Pierre TOUZET au sein du Conseil d'administration d'IDIA sera suspendu le temps d'exercice de ce mandat de Directeur Général d'IDIA et qu'il retrouvera automatiquement ce dernier lorsqu'il cessera d'exercer ce mandat.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, de désigner Monsieur Jean-Pierre TOUZET en qualité de nouveau Directeur Général et de dirigeant au sens de l'article L. 532-9, II, 4° du Code monétaire et financier selon les conditions susvisées.

M. Jean-Pierre TOUZET a déclaré accepter les fonctions de Directeur Général de la société qui viennent de lui être conférées et satisfaire toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après le « **RGPD** ») et la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, il est porté à la connaissance de l'intéressée que certaines données personnelles la concernant sont enregistrées dans les bases de gestion informatisée des titres de participation du groupe Crédit Agricole. L'intéressée conserve un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement ainsi que le droit à la portabilité de ses données en s'adressant à M. le Délégué à la protection des données d'IDIA par courrier (IDIA - 12, place des Etats-Unis - 92127 Montrouge Cedex).

Par ailleurs, le Conseil d'Administration confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

(...)

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.



Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil d'administration
M. Olivier GAVALDA